

<b>Département du Lot</b>	<b>Séance du 06 avril 2023 à 20 h 30</b>
<b>Commune de Glanes</b>	L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND (Maire).
<b>Nombre de membres en exercice : 9</b>	<b>Étaient présents :</b> Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal), Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal)
<b>Présents : 5</b>	<b>Étaient Représentés :</b>
<b>Votants : 6</b>	<b>Étaient Excusés :</b>
	<b>Étaient Absents :</b> Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale)
	<b>A été élu secrétaire de séance :</b> Monsieur Sébastien SOULHOL
	<b>Quorum :</b> Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**Date de la convocation :** 28 mars 2023

**Ordre du jour :**

- Vote des comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement
- Vote de l'affectation des résultats des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement
- Vote des comptes administratifs des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions communales
- Vote des des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement
- Demande d'un fond de concours de Cauvaldor pour le cimetière
- Choix des devis retenus pour le cimetière
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30

**1. Élection du secrétaire de séance :**

Monsieur Sébastien SOULHOL a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. Approbation du procès verbal de la séance du 02 mars 2023**

Après présentation du procès verbal de la séance du 02 mars 2023, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document à l'unanimité.

**3. Vote du compte de gestion - ass glanes**

Monsieur le maire présente le compte de gestion de l'assainissement au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité. Monsieur CROS fait remarquer qu'un emprunt a échoué cette année.

*Sortie de Monsieur Jacques FERRAND, Maire à 20h50.*

**4. Vote du compte administratif - ass glanes**

Monsieur Geoffrey CROS, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif présenté, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 717.29			48 600.92	1 717.29	48 600.92
Opérations exercice	21 308.97	13 103.29	22 863.11	25 105.45	44 172.08	38 208.74
Total	23 026.26	13 103.29	22 863.11	73 706.37	45 889.37	86 809.66
Résultat de clôture	9 922.97			50 843.26		40 920.29
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 922.97			50 843.26		40 920.29
Résultat définitif	9 922.97			50 843.26		40 920.29

Entrée de Monsieur Jacques FERRAND, Maire à 20h52.

### 5. Affectation du résultat de fonctionnement - ass glanes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 2 242.34 €) comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	48 600.92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	48 600.92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 242.34</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>50 843.26</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>50 843.26</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 922.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	40 920.29
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### 6. Vote du budget primitif - ass glanes

Monsieur le Maire précise que le dédoublement des réseau ne se fera pas sur l'année 2023 car la demande pour la DETR a été refusé (il faudrait un dossier presque fini), et présente un budget pour l'année 2023 s'élevant à 128 603.55 € en dépenses et en recettes et réparti en chapitre selon le détail suivant :

#### → SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500.00
014	Atténuations de produits	2 840.00
65	Autres charges de gestion courante	1 010.00
66	Charges financières	3 315.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	15.00
023	Virement à la section d'investissement	40 920.29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 160.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>65 760.29</b>

<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	24 840.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 920.29
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>65 760.29</b>

#### → SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	44 905.29
16	Emprunts et dettes assimilées	8 015.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	9 922.97
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>62 843.26</b>

<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 922.97
021	Virement de la section de fonctionnement	40 920.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>62 843.26</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

### 7. Vote du compte de gestion - eau glanes

Monsieur le maire précise à l'assemblée que la commune est l'une des trois communes du Lot en difficulté selon la presse. Monsieur CROS lui demande alors le rendement de ce budget. Monsieur FERRAND fait part qu'il existe des fuites d'eau encore présentes, que des compteurs ont été changés et qu'un relevé des compteurs de Pech Pialat a été fait le 28 février. Il espère pouvoir le refaire dans les jours prochain afin d'effectuer une comparaison des consommations d'eau. Il pense aussi qu'il faudrait peut être le faire en pleine nuit. Il présente par la suite le compte de gestion de l'eau au conseil municipal qui l'accepte, à l'unanimité.

Sortie de Monsieur Jacques FERRAND, Maire à 21h15.

### 8. Vote du compte administratif - eau glanes

Monsieur Geoffrey CROS, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif présenté, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 303.15		2 805.42		16 108.57
Opérations exercice	10 945.00	5 940.00	34 565.26	32 382.71	45 510.26	38 322.71
<b>Total</b>	<b>10 945.00</b>	<b>19 243.15</b>	<b>34 565.26</b>	<b>35 188.13</b>	<b>45 510.26</b>	<b>54 431.28</b>
Résultat de clôture		8 298.15		622.87		8 921.02
Restes à réaliser	4 731.56				4 731.56	
<b>Total cumulé</b>	<b>4 731.56</b>	<b>8 298.15</b>		<b>622.87</b>	<b>4 731.56</b>	<b>8 921.02</b>
Résultat définitif		3 566.59		622.87		4 189.46

Entrée de Monsieur Jacques FERRAND, Maire à 21h17.

### 9. Affectation du résultat de fonctionnement - eau glanes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (déficit de - 2 182.55 €) comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 805.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 182.55</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>622.87</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>622.87</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	622.87
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### 10. Vote du budget primitif - eau glanes

Monsieur le Maire présente un budget pour l'année 2023 s'élevant à la somme de 49 928.98 € en dépenses et en recette et réparti en chapitre selon le détail suivant :

#### → SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 760.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 300.00
014	Atténuations de produits	5 655.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
023	Virement à la section d'investissement	622.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185.00
<b>TOTAL DEPENSE</b>		<b>34 822.87</b>

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	34 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	622.87
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>34 822.87</b>

#### → SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 106.02
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>15 106.02</b>

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	622.87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185.00
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	8 298.15
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15 106.02</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

### 11. Vote du compte de gestion - glanes

Monsieur le maire présente le compte de gestion de la commune au conseil municipal qui l'accepte, à l'unanimité.

## 12. Vote des taux imposition 2023

Après présentation des taxes foncière (bâti, non bâti et taxe d'habitation), le Conseil Municipal, décide de voter une augmentation des taux communaux pour l'année 2023 soit :

- Taxe Foncière Bâtie :	45.32
- Taxe Foncière Non Bâtie :	191.67
- Tace d'habitation :	15.89

*Pour un total de produit fiscal attendu de 133 988,69 €.*

Monsieur le maire rappelle que les taux de base sont indexés sur l'inflation, cette année ils vont donc augmenter, et que si la commune ne les augmente pas régulièrement elle touche moins de subventions de l'État.

*Sortie de Monsieur Geoffrey CROS, coprésident du comité des fêtes à 21h45.*

## 13. Vote des subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que les montants des subventions doivent être votés au pour l'élaboration du budget 2023. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un montant total de subvention accordé de 2 950€.

*Entrée de Monsieur Geoffrey CROS, coprésident du comité des fêtes à 22h00. Sortie de M. Jacques FERRAND, maire à 22h03.*

## 14. Vote du compte administratif - glanes

Monsieur Geoffrey CROS, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif présenté, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 406.89		37 754.54		62 161.43
Opérations exercice	129 584.91	565 295.40	150 048.95	225 014.63	279 633.86	790 310.03
Total	129 584.91	589 702.29	150 048.95	262 769.17	279 633.86	852 471.46
Résultat de clôture		460 117.38		112 720.22		572 837.60
Restes à réaliser	373 581.90				373 581.90	
Total cumulé	373 581.90	460 117.38		112 720.22	373 581.90	572 837.60
Résultat définitif		86 535.48		112 720.22		199 255.70

*Entrée de Monsieur Jacques FERRAND, Maire à 22h15.*

## 15. Affectation du résultat de fonctionnement - glanes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 74 965.68 €) comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédateur)	37 754.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	58 042.81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>74 965.68</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>112 720.22</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>112 720.22</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - lg 002)	112 720.22
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## 16. Vote du budget primitif - glanes

Monsieur le Maire présente un budget pour l'année 2023 s'élevant à 934 910.87 € en dépenses et en recettes et réparti en chapitre selon le détail suivant :

### → SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	70 950.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 800.00
014	Atténuations de produits	8 000
65	Autres charges de gestion courante	61 530.00
66	Charges financières	3 210.00
67	Charges spécifiques	790.00
023	Virement à la section d'investissement	117 939.53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 413.77
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>338 633.30</b>

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013		150.00
70		5 850.00
73		155 899.08
74		47 514.00
75		16 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	112 720.22
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>338 633.30</b>

### → SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	471 047.57
23	Immobilisation en cours	73 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 230.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>596 277.57</b>

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 700.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 506.89
165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	117 919.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 413.77
001	Solde d'exécution section investissement	460 117.38
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>596 277.57</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition

## 17. Devis pour l'agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour les travaux d'agrandissement du cimetière deux lots avaient été créés (un lot maçonnerie et un lot terrassement), et que la date maximale pour que les devis arrivent à la mairie avait été fixé à ce jour. Il laisse la parole à Monsieur Éric AUDUBERT. Celui-ci informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu d'autre devis. Il présente alors ceux en sa possessions.

Pour le lot terrassement deux devis ont été reçus :

- CHARLAT TP pour un montant de 93 19,80 € hors taxes (soit 11 183,76 € TTC)
- Sébastien BOUAT TP pour un montant de 10 156,20 € hors taxes (soit 12 187,44 € TTC)

Pour le lot maçonnerie trois devis ont été reçus :

- ETS BROUSSE Jérôme pour un montant de 34 809,00 € hors taxes (soit 41 770,80 € TTC, mais sans le portail de fourni)
- SARL JAUBERT et Fils pour un montant de 35 437,00 € hors taxes (soit 42 524,40 € TTC)
- EURL - GT CONSTRUCTION pour un montant de 33 621,00 € hors taxes (soit 40 345,20 € TTC)

Le conseil municipal après délibération choisit, à l'unanimité, les devis, les moins chers soit celui de l'entreprise CHARLAT TP (pour le lot terrassement) et celui de l'entreprise EURL - GT CONSTRUCTION (pour le lot maçonnerie. Il charge Monsieur le maire de le signer ainsi que de demander toutes les subventions que ce projet pourrait toucher, dont un fond de concours à Cauvaldor à hauteur de 20 %. De plus l'assemblée décide de désaffecter le chemin communal longeant le cimetière.

## 18. Régularisation de l'Adhésion de la commune de Glanes au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI.

Monsieur Jacques FERRAND, Maire, expose aux membres, que la commune de Glanes a adhéré au syndicat mixte Agedi quand le premier ordinateur a été acheté par la commune soit dans les années 1995. Depuis ce moment-là, la délibération d'adhésion a disparu de nos registres. Il demande donc au conseil de bien vouloir faire une régularisation. Il précise que ce syndicat nous fournit les logiciels informatiques du secrétariat. Le conseil municipal est d'accord pour rester à ce syndicat, demande au maire de faire la délibération de régularisation et de la transmettre à AGEDI.

### Questions diverses :

- La fibre sera posée à la mairie le 14 avril à partir de 10h00.
- Une permanence de France Service - CIAS de Bars aura lieu le lundi 24 avril de 14h00 à 16h30 à la mairie, pour aider les personnes dans divers démarches administratives.
- Un dossier d'inscription a été envoyé à Cauvaldor pour le cinéma belle étoile.

- Soucis d'eau non potable : le maire a été prévenu assez tard, a fait un arrêté, l'a affiché et a entrepris des démarches pour prévenir certaines personnes, mais certains habitants ont été oubliés. Une étude est en cours en lien avec le PCS afin de prévenir le maximum de gens si cela devait se reproduire.

La séance est levée à 22h35.

**Listes des délibérations adoptées :**

Numéro	Titre
DE_012_2023	Vote des taux imposition 2023
DE_013_2023	Vote du compte de gestion - glanes
DE_014_2023	Vote des subventions communales
DE_015_2023	Vote du compte administratif - glanes
DE_016_2023	Affectation du résultat de fonctionnement - glanes
DE_017_2023	Vote du budget primitif - glanes
DE_018_2023	Vote du budget primitif - glanes
DE_019_2023	Vote du compte administratif - eau glanes
DE_020_2023	Affectation du résultat de fonctionnement - eau glanes
DE_021_2023	Vote du budget primitif - eau glanes
DE_022_2023	Vote du compte de gestion - ass glanes
DE_023_2023	Vote du compte administratif - ass glanes
DE_024_2023	Affectation du résultat de fonctionnement - ass glanes
DE_025_2023	Vote du budget primitif - ass glanes
DE_026_2023	Désaffectation du chemin communal longeant le cimetière
DE_027_2023	Devis pour l'agrandissement du cimetière
DE_028_2023	Régularisation de l'Adhésion de la commune de Glanes au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI.
DE_029_2023	Ciné Belle Étoile 2022

Le Maire,  
Jacques FERRAND

Le secrétaire de séance,  
Sébastien SOULHOL